

# OFFRE D'EMPLOI

## Moniteur ou monitrice en natation

Sous la responsabilité du Responsable du Centre sportif, le moniteur en natation planifie, prépare et enseigne des cours en vue de permettre aux usagers de développer les habiletés nécessaires à la pratique de la natation, et ce, dans un environnement sécuritaire.



### Fonction et responsabilités

- Planifier, préparer et enseigner les cours selon leur niveau approprié et s'assurer du développement des habiletés nécessaires à la pratique de la natation des usagers conformément aux lignes directrices établies dans les programmes de la Société de sauvetage, et ce, dans un environnement sécuritaire ;
- Prendre les présences des usagers inscrits à ses cours ;
- Évaluer le niveau de développement des usagers et remplir des rapports d'évaluation nécessaires à l'obtention de la reconnaissance de réussite du cours ;
- Préparer le matériel utilisé aux fins de son cours et maintenir le bord de la piscine et les aires d'entreposage bien rangés ;
- Participer à des réunions, à de la formation en cours d'emploi, à des cours pratiques et à des activités spéciales ;
- Veiller à la sécurité de tous les participants à l'intérieur de la piscine, maintenir le bon ordre et prévenir les risques et les dangers pouvant survenir autour et sur le plan d'eau ;
- Signaler au moniteur en chef les dangers connus ou potentiels ainsi que les conditions non sécuritaires pour les utilisateurs ;
- Voir au respect des politiques et des règlements de la piscine en vigueur ainsi qu'en matière de santé et sécurité au travail ;
- Agir à titre d'intervenant lors de mesures d'urgence lorsque requis ;

### Conditions de travail

- Il s'agit d'un poste selon les besoins du service
- L'échelles salariales est de 19,50 \$ de l'heure

### Qualifications requises

- Détenir un certificat de moniteur de natation émis par la Société de sauvetage valide ;
- Détenir un certificat de moniteur en sauvetage émis pas la Société de sauvetage valide (atout);
- Détenir un certificat de sauveteur national émis par la Société de sauvetage valide (atout) ;
- Avoir suivi la formation Premiers soins - Général (16 h) ou s'engager à effectuer la formation dans les délais prescrits par le gestionnaire ;
- Connaissance des techniques pédagogiques fondamentales dans l'enseignement de la natation ;
- Connaissance dans l'application des premiers soins.